

BONNES MŒURS ET MORALE RÉPUBLICAINE

PRÉSENTATION

PAR

Jacques CHEVALLIER

*Professeur à l'Université Paris II (Panthéon - Assas)
Directeur du CURAPP*

Avec ce troisième thème, on aborde ici le problème du rapport entre le politique et les mœurs, à partir d'un premier angle d'attaque : la manière dont ce rapport a été conçu par les républicains à la fin du XIX^{ème} siècle, au moment de l'affermissement de la Troisième République.

En s'intéressant aux "mœurs" (entendues à la fois comme les *conduites sociales* et comme l'*ensemble de règles* encadrant et codifiant ces conduites), les républicains ne faisaient pas œuvre originale : comme le notent C. Haroche et A. Montoia, la question des mœurs a toujours été considérée comme étant d'ordre éminemment politique : c'est en effet de l'état des mœurs que dépend la cohésion sociale ; il revient dès lors au politique d'intervenir pour garantir un certain "ordre moral", en bannissant les mœurs relâchées et corrompues, qui menaceraient "l'ordre public", et en agissant sur le contenu des mœurs.

Cette préoccupation a pris une dimension nouvelle au XVIII^{ème} siècle : la volonté de forger un "homme nouveau" a conduit à pousser plus loin le souci de "réformer les mœurs" : il ne s'agit plus seulement de "façonner des manières" ou de "modeler des conduites" sociales, mais de "former l'homme intérieur". La seule obéissance civile, par le respect des contraintes sociales, ne suffit plus : il faut encore "changer l'intérieur de l'homme", en "cherchant dans le cœur de l'homme la garantie de sa conduite". Cette vision est au cœur de la vision rousseauiste : il ne suffit pas pour Rousseau que les gouvernés obéissent, se plient à l'autorité ; il faut encore leur faire aimer les lois et les gouvernants. C'est dans le "for intérieur" de chacun que l'autorité doit pé-

nétrer ; il s'agit de former "un citoyen vertueux en modifiant la conscience et les mœurs". Cependant, la législation ou l'éducation ne sont pas toujours conçues comme les moyens les plus efficaces, ou les plus pertinents, d'action sur les mœurs : pour J.B. Say, les mœurs sont avant tout la résultante de l'économie ; alors que la misère conduit au vice, l'aisance est un facteur de moralité, en permettant de prendre de "bonnes habitudes".

La Troisième République n'en apporte pas moins, sur la question des mœurs, un éclairage nouveau, mais qui comporte certaines contradictions, du fait de glissements successifs : au-delà du socle de mœurs politiques nouvelles, d'inspiration libérale, sur lequel elle s'appuie (I), la République glissera au moralisme, en s'efforçant de construire les linéaments d'une morale républicaine (II), qui retrouvera rapidement le souci traditionnel de protection de l'ordre public (III) ; le souci de *vertu politique* conduit à mettre l'accent sur la *pureté des mœurs*, qui sera garantie par une *police des mœurs*.

I/ La République se caractérise d'abord par la promotion de *nouvelles mœurs politiques*. Comme on l'a justement relevé (Voir S. Berstein, O. Rudelle, éd., *Le modèle républicain*, PUF 1992), la République ne constitue pas en France une simple variante de régime politique, caractérisée par certains équilibres institutionnels, mais un authentique *modèle politique*, dont la promotion coïncide avec une évolution en profondeur de la société, et dont les différents éléments (représentations mentales, fondements philosophiques, références historiques, valeurs, dispositifs institutionnels, pratiques politiques) sont en étroite symbiose les uns avec les autres.

- Ce "modèle républicain", qui intègre l'apport culturel de la Révolution française (et notamment la philosophie des droits de l'homme) et les acquis des luttes menées tout au long du XIX^{ème} siècle par les libéraux et les démocrates contre l'absolutisme, va acquérir ses contours définitifs avec l'affaire Dreyfus, qui apparaît, suivant la formule de Michel Winock, comme un "mythe fondateur" pour le républicanisme : la "cause morale" que constitue la défense d'un homme injustement condamné, confrontée aux résistances acharnées des anti-dreyfusards, se transforme en une véritable *éthique politique*, fondée sur les droits inaliénables de l'individu et l'exaltation de la liberté, et débouchant sur certains principes d'*organisation politique* (séparation de l'Eglise et de l'Etat, prépondérance parlementaire dans les institutions, rôle social de l'Etat) ; on assiste alors à l'émergence d'une *culture politique républicaine* (S. Berstein), faite de références au passé, d'exaltation de périodes historiques privilégiées (la Révolution), de fidélité à des textes sacrés (la Déclaration des droits de l'homme), avec ses grandes dates (14 juillet), ses grands hommes et ses "lieux de mémoire" (P. Nora). Cette culture, pieusement conservée et entretenue - notamment par l'intermédiaire des rites commémoratifs évoqués par O. Ihl (rites qui tracent et imposent les frontières du légitime, du licite et de l'interdit en matière d'éthique républicaine) -, constitue désormais un référentiel nécessaire pour les discours et les pratiques politiques, dont elle garantit la légitimité. Les "bonnes mœurs" politiques sont celles qui s'inscrivent dans le cadre axiologique délimité par la culture politique républicaine.

- Ces mœurs politiques républicaines doivent être diffusées dans la société toute entière par l'intermédiaire de l'école. M. Gueissaz montre à partir de l'exemple de Jules Barni (élu député de la Somme en 1873), toute l'importance que les républicains attachent à l'instruction, dont le but est de "*faire à notre société des mœurs conformes à l'esprit de ses nouvelles institutions*" : l'instruction est en effet indispensable pour initier les citoyens à la connaissance et leur inculquer l'amour des droits et libertés, tout en prémunissant contre les fausses doctrines qui menacent l'ordre social ; alors, et alors seulement, le suffrage universel sera sans danger. Ce rôle fondamental d'instruction civique doit être assuré par l'Etat républicain, qui dispose du corps de jeunes instituteurs, sortis des rangs du peuple et formés dans les écoles normales, nécessaire pour assumer cette tâche. Jules Barni appartient (avec Buisson, Pécaut et Steeg), à ce groupe des "moralistes-libres penseurs", que M. Gueissaz a déjà analysé (Voir *La solidarité : un sentiment républicain*, PUF 1992), dont l'attachement conjoint à une morale et à la liberté de pensée ont fait des promoteurs puis des artisans de l'école républicaine laïque, investie de la responsabilité de l'éducation civique des citoyens.

- Ces bonnes mœurs républicaines sont cependant en permanence confrontées aux manifestations d'incroyance, ou pire aux pratiques de transgression. O. Ihl montre que les célébrations républicaines (notamment à l'occasion du 14 juillet) sont l'occasion d'"outrages publics" aux mœurs commémoratives : traduisant un phénomène de contestation de l'ordre symbolique républicain, par utilisation de la liberté de la rue, ce "charivari commémoratif" tire sa force expressive des pesanteurs mêmes de la morale publique que les rites commémoratifs tentent d'inculquer ; parce qu'elle entend être un moment grave et solennel, la fête commémorative est particulièrement sensible au ridicule et vulnérable à la moquerie.

Les "menées anarchistes" poseront un défi plus redoutable encore aux républicains. A l'occasion du débat de juillet 1894 sur les "lois scélérates", analysé par D. Cochart, on voit s'affronter deux conceptions de la République. Pour les opposants aux projets, les moyens légaux sont suffisants pour préserver la République : il faut faire confiance aux convictions républicaines des citoyens, en s'abstenant d'empiéter sur la sphère d'autonomie individuelle. Pour les autres au contraire, la défense de la République justifie, dans des situations d'exception, que certaines limites soient posées aux libertés : le rétablissement de l'ordre public justifie l'adoption de mesures énergiques, appelées d'ailleurs par "l'opinion publique". Si les traditions républicaines sont invoquées par les uns et par les autres, on voit ainsi s'esquisser deux conceptions de la République, l'une donnant le primat en toutes circonstances aux valeurs de liberté, l'autre privilégiant le maintien de l'ordre public.

Cependant, la sphère d'emprise de la morale républicaine s'étend au-delà de l'espace du politique.

II/ *La morale républicaine* ne se réduit pas à la seule culture politique : elle se présente comme un système global de références, auquel tous les citoyens sont invités à adhérer, comme une “morale laïque” appelée à se substituer à la religion ; les “bonnes mœurs républicaines” évoquent l'imposition d'un ensemble de disciplines, qui débordent le terrain politique et pénètrent au plus profond de l'intimité de chacun.

- Les bonnes mœurs politiques s'inscrivent dans un système de valeurs morales nouvelles, qui touchent à tous les aspects de la vie sociale. Les écrits de Jules Barni illustrent tout à fait ce caractère totalisant de la morale républicaine : se réclamant de Kant, Jules Barni insiste, notamment dans *La morale dans la démocratie* (1868), sur le lien entre la vertu politique et la pureté des mœurs ; les bonnes mœurs politiques sont indissociables de l'existence d'une solide armature morale. Jules Barni montre ainsi que la corruption des mœurs est inhérente au despotisme, alors que la démocratie est le seul régime réellement vertueux. Sans doute, M. Gueissaz montre que la critique du “moralisme simplet” souvent adressée (par les contemporains eux-mêmes) à Jules Barni, considéré comme le “prédicateur de la morale laïque”, est excessive : pour Jules Barni, qui récuse la théorie rousseauiste de la religion civile, ce qui compte avant tout, c'est la liberté de pensée ; les “bonnes mœurs”, telles qu'il les conçoit, relèvent davantage de la “morale politique” que de la “morale sociale” et se confondent avec la capacité à résister au mensonge, à la corruption, à la facilité. Il n'en reste pas moins qu'aux yeux des républicains, *liberté* et *vertu* sont posés comme inséparables : l'“esprit républicain” implique la référence à des valeurs qui sont appelées à gouverner toutes les facettes de l'existence.

- Aussi, la morale républicaine doit-elle pénétrer au cœur de la subjectivité individuelle, dans le “for intérieur” de chacun : comme le soulignent C. Haroche et A. Montoia, il ne s'agit donc pas seulement pour les républicains d'agir sur les “conduites” mais encore sur les “convictions” les plus intimes, en amenant chacun à intérioriser les préceptes de la nouvelle morale républicaine. D'où la fonction essentielle donnée à l'école, qui est appelée à former d'authentiques “citoyens”, en leur inculquant les vertus civiques mais aussi morales. Comme le dit très clairement J. Ferry devant le Sénat en 1881, “*L'enseignement de la morale doit conduire les ouvriers de la ville et de la campagne à s'affranchir du joug de leurs passions et de leurs bas instincts, de leurs vices, de leurs paresse. Il faut inculquer l'énergie, la maîtrise de soi, les méfaits de l'esprit de parti, les méfaits de l'esprit d'envie. On doit enseigner le respect de l'ordre social, le sens et la reconnaissance du mérite, le respect de la propriété, l'amour de la patrie*”.

- La morale républicaine est, aux yeux des républicains, moins une nouvelle “religion civile”, qu'une “discipline du gouvernement de soi” (M. Gueissaz) : les principes auxquels elle se réfère sont censés constituer le patrimoine commun de la civilisation et être placés sous le sceau de l'universalité ; et l'instruction visera avant tout à “former le caractère”, en développant la capacité de jugement et la liberté de pensée des citoyens. Comme le dit parfaitement

Buisson, la mission de l'instituteur "consiste à fortifier, à enraciner dans l'âme de ses élèves pour toute une vie, en faisant passer dans leur pratique quotidienne, les notions essentielles de moralité humaine, communes à toutes les doctrines et nécessaires à tous les hommes civilisés". La morale républicaine se veut donc libératrice pour les individus : "morale du détachement", elle vise, comme l'a montré D. Cochart (in *La solidarité : un sentiment républicain, op. cit.*), à permettre à chacun de se libérer à la fois des préjugés et opinions communément admis, et aussi de ses propres passions et intérêts personnels ; elle n'est en rien réductrice à un "moralisme" étriqué et pudibond.

Néanmoins, cette grande ambition révélera très vite ses limites.

III/ La morale républicaine va glisser à une *police des mœurs*, qui retrouve la préoccupation traditionnelle d'"ordre public". Ce glissement est logique dans la mesure où la crainte d'un affaiblissement de la moralité, qui est la grande préoccupation de la fin du siècle (comme en témoignent une série d'écrits analysés par C. Haroche et A. Montoia), amène à s'efforcer de contenir l'expansion du "vice" ; il s'agit de réprimer les "outrages publics" à la moralité.

- La police des mœurs a pourtant peu à voir avec l'ambition initiale de la morale républicaine (J.M. Berlière). D'abord, par son *objet* : ne cherchant plus à gouverner l'ensemble des conduites, la morale tend à se fixer sur le seul terrain de la *sexualité* ; il s'agit avant tout de normaliser les pratiques sexuelles. Ensuite, par son *contenu* : renonçant à pénétrer dans la subjectivité individuelle, en s'efforçant de forger un "homme nouveau", la police des mœurs ne s'intéresse qu'à l'*extériorité* des conduites ; il s'agit de fixer des interdits, d'édicter des prohibitions visant l'expression sociale des mœurs de chacun. Le problème est moins d'inculquer de "bonnes mœurs" que d'interdire l'expression de "mauvaises mœurs". Enfin, par sa *finalité* : la police des mœurs s'attache en définitive, beaucoup moins à protéger la "moralité publique" qu'à veiller à la *tranquillité* sur la voie publique, ainsi qu'à assurer la défense de la *salubrité* et de la *santé* publiques (objectif qui deviendra de plus en plus important au fil du temps) ; l'intervention dans le domaine des mœurs tend dès lors à s'effectuer par la voie de la réglementation et du contrôle administratif. Une réponse administrative et policière est ainsi apportée à la question des mœurs : les juges et les législateurs se déchargent sur la police de leurs responsabilités ; et le vide des textes dote celle-ci, comme le montre J.M. Berlière, de pouvoirs considérables et largement discrétionnaires.

- La police des mœurs se confondra dès lors avec l'intervention publique en matière de prostitution : se situant à l'intersection d'anxiétés sécuritaires, biologiques et hygiénistes, elle désigne à la fois la réglementation concernant "la débauche" et les services et agents chargés de l'appliquer. Cette police des mœurs fera l'objet tout au long de la Troisième République de vives critiques : on dénonce l'arbitraire des pratiques administratives, les erreurs et abus qu'elle engendre, mais aussi son incapacité à protéger réellement la "moralité

publique” ; cependant les puissants intérêts qu’elle recouvre empêcheront toute réforme véritable.

On mesure ainsi l’ampleur des équivoques entretenues par la République sur le problème des “bonnes mœurs” : la *culture politique républicaine*, qui modèle progressivement les rapports politiques, est adossée à un projet de *morale républicaine*, servant de principe fondateur et de cadre de référence à l’école de la République, mais qui lui-même justifie l’instauration d’une *police des mœurs*, qui se développe en marge de l’ordre républicain ; ces différentes figures, qui renvoient l’une à l’autre et s’articulent en une constellation originale, donnent une “bonnes mœurs républicaines” une coloration très particulière.

Il convient de relever pour conclure le paradoxe dont est assorti le développement de ces “bonnes mœurs républicaines”. Cette période est en effet celle de la “République opportuniste” : en opposition avec les radicaux, les opportunistes estiment que l’application du programme républicain ne saurait être que “progressive”, graduelle, qu’il faut attendre le moment “opportun” - ce qui les exposera à l’accusation de trahir les idéaux républicains. Et, par un curieux retour de l’histoire, l’opportunisme est devenu, comme le montre P. Mazet (à partir de l’analyse d’un roman de politique-fiction contemporain), la figure emblématique de ces “mauvaises mœurs politiques” que les républicains entendaient précisément proscrire : affecté d’une connotation négative, l’opportunisme signifie absence de scrupules, conception cynique de la politique ; le terme est devenu un stigmate, dont l’emploi vise à déprécier et à délégitimer un adversaire, voire la politique toute entière - perçue comme une vaste entreprise de manipulation et de mystification - au nom de la référence à des valeurs morales. La naissance des “bonnes mœurs républicaines” a été ainsi assortie du développement de comportements qui sont perçus comme en étant l’exacte antithèse.